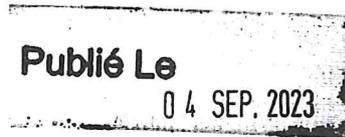




République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Risques Urbains et Habitat
Direction du Renouvellement Urbain
et de la Cohésion Sociale
Tél. 04 94 36 83 50
Fax. 04 94 36 83 82
habitat@mairie-toulon.fr



DECISION MUNICIPALE N°04/2023

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE L.511-16
DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION,
DECISION
D'EXECUTER DES TRAVAUX D'OFFICE

IMR N°2056/2022
IMMEUBLE SIS A TOULON (VAR) 25 RUE DOCTEUR REYNAUD
Cadastré CX 0364

Le Maire de TOULON, **DECIDE**, qu'en application de l'article L.511-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, il y a lieu d'exécuter d'office les travaux de réfection de l'immeuble sis à TOULON (VAR), **25, rue Docteur Reynaud**, cadastré CX N°0364 tels que prescrits aux copropriétaires par l'arrêté de mise en sécurité du 31 août 2022.

Le délai d'exécution de trois mois prescrit par cet arrêté, n'a pas été respecté, ni les prescriptions rappelées par la lettre adressée aux copropriétaires le 17 février 2023 accordant un délai supplémentaire d'un mois.

ATTENDU que le Technicien du Service Risques Urbains et Habitat a constaté le 13 juillet 2023 la non-exécution des travaux prescrits.

Il y a lieu d'effectuer d'office la mesure ci-dessous :

- Diagnostic-solidité de la structure du plancher haut du logement du 2^{ème} étage Est (plancher des combles) et réparations définitives suivant les préconisations d'un homme de l'art.

Le coût de ces travaux, des diagnostics complémentaires, des études et du suivi des travaux sera répercuté sur les copropriétaires, conformément aux dispositions des articles L.511-2 IV et L.543-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La présente décision sera notifiée aux copropriétaires, à savoir :

Madame DAFPE Hadja
25, rue Docteur REYNAUD
83000 TOULON

Madame RUSCILLO Marie-Louise
Chez Monsieur WILQUIN David
9, chemin des Pêcheurs
83210 LA FARLEDE

Monsieur FELIX Jean
25, rue Docteur Reynaud
83200 TOULON

Madame HADJDEYD Louisa
25, rue Docteur REYNAUD
83200 TOULON

Monsieur et Madame STAUB René et Ginette
Les Mas de Janas 19
1447, route de Janas
83500 LA SEYNE SUR MER

Madame PENDU Florence
Le Picon
225, boulevard Louis Picon
83200 TOULON

Monsieur Marcel GANDOUIN
Résidence Six-Fours Village bâtiment 1
100, avenue Joseph Reynaud
83140 SIX FOUR LES PLAGES

Madame PORCHE Catherine
Rue Jean Bartolini "L'Epervier"
La Rode
83000 TOULON

Madame COELHO Nathalie
56, avenue des Anciens combattants d'AFN
83390 PIERREFEU

Monsieur GANDOUIN Claude
Représenté par sa tutrice
Madame LE GLAUNEC Elodie
85, avenue Foch
83000 TOULON

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE

01 SEP. 2023

Madame Josée MASSI
Maire de TOULON

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa réception.

Publié le : 04 SEP. 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 04 SEP. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision exécution travaux d'office IMR 2056/2022

Date de transmission de l'acte : 04/09/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 04/09/2023

Numéro de l'acte : SRUH_0482023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230901-SRUH_0482023-AR

Date de décision : 01/09/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes